

Publié le 31 mars 2010

Lutte contre la précarité énergétique : Les Sem, des partenaires de choix

Alors que le gouvernement mobilise 1,25 milliard d'euros sur huit ans pour aider les propriétaires occupants les plus pauvres à améliorer l'efficacité énergétique de leur logement, les actions déjà entreprises par les Sem immobilières font figure d'exemple. Nombre d'entre elles ont en effet fait de la rénovation thermique un axe majeur de leur politique d'entretien.



Deux mois après la remise à la secrétaire d'État chargée des Technologies vertes Valérie Létard d'un rapport sur la précarité énergétique, le gouvernement se mobilise pour venir en aide aux 3,4 millions de ménages qui peinent à payer leurs factures de chauffage. Pas moins d'1,25 milliard d'euros seront en effet consacrés dans les huit années à venir à la rénovation thermique des 300 000 logements privés les plus énergétivores, au titre de l'« Engagement national contre la précarité énergétique » présenté le 26 janvier dernier par le ministre de l'Écologie Jean-Louis Borloo. Aux commandes de ce vaste chantier, l'Agence nationale de l'habitat devra dans un premier temps repérer les ménages les plus « précaires », en partenariat avec les collectivités locales. Il s'agira ensuite de leur proposer un accompagnement personnalisé depuis la définition de leurs besoins jusqu'à la fin des travaux.

En tant que pionnières de l'efficacité énergétique des logements, les sociétés d'économie mixte de construction pourraient être prises en exemple. De l'isolation au chauffage, ces dernières maîtrisent en effet un large éventail de solutions permettant d'apporter des réponses adaptées aux différentes situations de précarité énergétique. La [Semcoda](#), qui gère près de 23 000 logements sur 6

départements (Ain, Isère, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie et Haute-Savoie), profite ainsi des opérations de maintenance de son parc pour isoler par l'extérieur et installer des solutions de chauffage plus efficaces. De même, le [Groupe SNI](#), filiale immobilière de la Caisse des dépôts et premier bailleur de France, a initié en 2008 un programme d'amélioration de l'efficacité énergétique doté d'1,6 milliard d'euros. D'ici 2020, la totalité des 300 000 logements locatifs qu'elle gère auront été traités. Après avoir investi durant trente ans dans la rénovation thermique de son parc et le développement d'installations de chaleur collective, la [Secomile](#), a quant à elle décidé d'anticiper l'évolution de la réglementation thermique en généralisant la démarche bâtiment basse consommation sur ses constructions neuves. Une action exemplaire qui permet de réduire drastiquement les charges des locataires.

Par Marie-Anne RAMAZZINA